



# Loi travail XXL :

## Des arguments pour le débat

---

---

### Augmenter les salaires est une des solutions

*La Loi Travail XXL, comme la précédente, organise le dumping social généralisé. Elle pousse encore plus loin l'inversion de la hiérarchie des normes. Ainsi, des éléments de la rémunération (prime d'ancienneté, 13<sup>e</sup> mois...) pourront être négociés en entreprise et non dans la branche. C'est une course sans fin au moins-disant social ! Pour créer des emplois, ce n'est pas le Code du travail qu'il faut casser ! Augmenter les salaires est une des solutions.*

#### Les moyens financiers existent !

Les marges des entreprises sont remontées à 32 % de la valeur ajoutée. Notre pays conserve sa position de plus gros pourvoyeur de dividendes en Europe avec près de 35 milliards d'euros versés aux actionnaires. Pour l'année 2017, les profits des entreprises du CAC 40 pourraient s'élever à près de 100 milliards d'euros. Les 3 520 familles les plus riches de France (0,01 % de la population française) planquent dans les paradis fiscaux plus de 140 milliards d'euros. Cette somme correspond à 7 % du produit intérieur brut (PIB).

Chaque année, les entreprises perçoivent près de 220 milliards d'euros au titre d'exonérations de cotisations sociales et fiscales ou d'aides, sans aucun contrôle. La dette publique de la France, pour moitié, a été contractée pour sauver les banques dans la crise de 2008. Les fonctionnaires n'y sont pour rien et n'ont pas à en subir les conséquences.

Pour les salarié-e-s, l'augmentation immédiate de leur salaire, la reconnaissance de leur qualification et de leur engagement dans le travail sont les premières priorités. De plus en plus, la masse salariale se concentre vers le bas. Il n'est pas rare de voir un-e jeune ingénieur-e ou cadre embauché-e à 1 500 € nets. Le salaire médian tend à se rapprocher du Smic, alors même que le niveau des qualifications s'élève.

**Augmenter les salaires, c'est bon pour l'économie du pays, sa croissance et donc pour la création d'emplois.**

Le salaire, c'est le salaire brut, c'est-à-dire un salaire en partie socialisé, prenant en compte les cotisations Sécurité sociale. Baisser les cotisations sociales, c'est baisser les salaires. Augmenter les salaires, au contraire, c'est augmenter aussi les recettes de la Sécurité sociale pour mieux soigner et être mieux remboursés (soins optiques, dentaires...).

### **De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins !**

Les cotisations sociales ouvrent des droits pour des prestations relatives soit à des risques (maladie, maternité, chômage, invalidité...), soit à la qualité de votre vie future (retraites, complémentaires...), ou celle de vos enfants (famille...). Les cotisations sociales versées par les salariés et les entreprises vous sont utiles tous les jours pour vous soigner en cas de maladie, pour vous indemniser en cas de chômage et vous assurer une pension lorsque vous êtes en retraite. Notre système de protection sociale est donc **ESSENTIEL** pour chaque individu et pour la société. **Il permet de lutter contre les inégalités.**

La CES (Confédération européenne des syndicats) mène une campagne en faveur d'une hausse et la convergence des salaires vers le haut, grâce à une négociation collective plus poussée, au dialogue social et à la participation des travailleurs dans tous les pays européens.

### **La CGT propose :**

- de porter le Smic à 1 800€ bruts par mois. Ce Smic doit constituer le point de départ de toute grille de salaires et traitements ;
- de rétablir des grilles de classifications dans les entreprises et les administrations pour reconnaître chaque grand niveau de qualification (diplômes et expériences professionnelles). Tout salarié doit avoir au moins doublé son salaire d'entrée et sa qualification en fin de carrière ;
- d'augmenter significativement les minima dans les branches et leur faire jouer un levier sur les salaires directs ;
- d'augmenter la valeur du point d'indice dans la fonction publique ;
- de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes avec une obligation de résultats. À travail de valeur égale, salaire égal ! Aujourd'hui, l'écart est de 25 % ;
- d'instaurer partout un réel contrôle social pour créer une transparence sur l'ensemble des rémunérations et s'opposer à toute discrimination salariale.

Montreuil, le 19 septembre 2017